

**COMMUNE DE CRAVANS**

**Séance du 23 Avril 2026**

**Procès-Verbal**

**SEANCE du 23 Avril 2026**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois Avril, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 15 Avril et 17 avril 2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15 ou 14 ou 13

Présents : M. FRADIN D., Mme COUDRET, M. HANOUILLE, Mme FRADIN V. :

adjoints, Mmes LANDAIS, PETROWISTE, M.MARATIER, Mmes RAVAUX,

AUDEBERT, MM TRAIN, DEBLAISE, RAFIN, LYS, Mme GUILOUET, M.COSSET

Secrétaire de séance : M.DEBLAISE Adrien

\*\*\*\*\*

1 – 2 /A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les procès-verbaux des réunions du 05 Mars et 20 Mars 2026

**3/ VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Article 65748 – Budget 2026**

Le Maire propose de définir les subventions à accorder aux différentes associations

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour sauf

Subvention Comité des fêtes 13 voix pour (MM DEBLAISE et COSSET n'ont pas pris part au vote)

Subvention Entente Royan St Georges Athlétisme 14 voix (M. RAFIN n'a pas pris part au vote)

DECIDE de fixer pour 2026 les subventions à verser aux associations comme suit

ACCA de CRAVANS	:	250.00
ADCS OCCE COOP SCOLAIRE	:	530.00
AFMTELETHON	:	100.00
ALZHEIMER CHARENTE-MARITIME	:	100.00
ADSM 17	:	50.00
APF France handicap	:	50.00
ASSOC.FRANÇAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES:	:	50.00
ASSOC. Un Hôpital pour les enfants	:	100.00
BERGONIE FONDATION	:	100.00
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	:	250.00
COMITE DES FETES	:	250.00
CROIX-ROUGE 17	:	100.00
DIVERS	:	4 020.00
Entente Royan St Georges Athlétisme	:	50.00
EUROCHESTRIES	:	50.00
FONDATION DU PATRIMOINE	:	200.00
France-ADOT 17	:	100.00
Groupement de Développement Forestier 17	:	100.00
LES PETITES MAINS CRAVANAISES	:	250.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	:	100.00

## COMMUNE DE CRAVANS

Séance du 23 Avril 2026

M.F.R. CRAVANS	:	250.00
NOS P'TITS DROLES	:	250.00
PREVENTION ROUTIERE 17	:	50.00
RESTAURANTS DU COEUR 17	:	50.00
SOLIDARITE POUR LES FAMILLES D'ENFANTS HOSPITALISES : 100.00		
Les subventions ne pourront être versées qu'à réception du dossier complet.		

### 4/ VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2026

Le maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 10 avril 2025 fixant les taux d'imposition.

Le Maire rappelle le montant des taxes perçues en 2025 avec un comparatif de celles qui pourraient être perçues en 2026 en conservant les mêmes taux.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :**

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	36.40 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	36.63 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	10.33 %

2 – d'autoriser M le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

### 5 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

M.FRADIN présente le Budget Primitif 2026

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et des différentes explications, à l'unanimité

**VOTE** les propositions nouvelles du Budget Primitif 2026

#### Investissement

Dépenses	944 049.10 €
Recettes	979 832.86 €

#### Fonctionnement

Dépenses	1 443 668.68 €
Recettes	1 443 668.68 €

#### **Pour rappel, total budget**

#### Investissement

Dépenses	979 832.86 € (dont 35 783.76 € de RAR)
Recettes	979 832.86 € (dont 0.00 de RAR)

#### Fonctionnement

Dépenses	1 443 668.68 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes	1 443 668.68 € (dont 0.00 de RAR)

**COMMUNE DE CRAVANS**  
**Séance du 23 Avril 2026**

**5/ TRAVAUX LOTISSEMENT DES MOULINS**

Afin de pouvoir arrêter le budget du lotissement, il convient de définir les derniers travaux.

Le conseil municipal a été destinataire des devis actualisés de travaux de finition.

Deux options sont proposées :

- Les 2 placettes en grenailage ou uniquement la placette centrale.

Après un tour de table, le Conseil municipal DECIDE d'opter pour la version moins onéreuse qui s'élève à 85 687.50 € HT.

Le SDEER a transmis un devis réactualisé concernant la mise en place de l'éclairage public (8 candélabres).

Il est proposé la pose d'un mobilier d'éclairage identique à celui installé dans le lotissement situé à proximité afin d'assurer une cohérence esthétique et fonctionnelle.

Le SDEER participera à 100 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à informer le bureau d'études de son choix au niveau de la voirie et à signer le devis du SDEER EP133-1052

**VOTE DU BUDGET ANNEXE Lotissement des Moulins (Année 2026)**

M.FRADIN, Maire, présente le Budget annexe 2025 du Lotissement des Moulins.

Le conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents et des différentes explications, à l'unanimité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget annexe 2026 du Lotissement des Moulins

Investissement

Dépenses 95 726.18 €

Recettes 95 726.18 €

Fonctionnement

Dépenses 205 782.18 €

Recettes 280 723.76 €

La fongibilité des crédits

La M57 donne la faculté au conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance

Le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE un taux de fongibilité des crédits de 7.5 % pour la section de Fonctionnement et 7.5% pour la section d'Investissement pour le Budget principal 2026 et budget annexe Lotissement des Moulins (année 2026)

**6/ Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

**COMMUNE DE CRAVANS**  
**Séance du 23 Avril 2026**

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*commune de moins de 2 000 habitants*)

M.DEBLAISE Adrien	M. MARATIER Bertrand
M.ALLAIN Philippe	M.HANOUILLE Jean-Philippe
M. ALLAIN Jacques	Mme GLODT Viviane
Mme LANDAIS Corine	M. JOULIN Jean-Pierre
Mme FOUCHÉ Geneviève	Mme PETROWISTE Nathalie
M. AUBER Francis	M. CHACUN Jean-Paul
M.FRANÇOIS Paul	M.ROSSIGNOL Jacky
M.GRAND Christophe	Mme PARIS Martine
M. VADIER Hervé	M.DELOUCHE Jean-Pierre
Mme AUBAIN Maryse	M. LUCAZEAU Mickaël
Mme ANGIBAUD Bernadette	M. JOLY Benoît
M. MOREAU David	Mme BOURON Caroline

**7/ Association des Maires de Charente-Maritime**

Une plaquette reprenant l'ensemble des activités de l'AMF a été transmise au conseil.

Il est demandé si des conseillers souhaitent intégrer des commissions.

La liste est présentée.

Les conseillers (en activité) ne souhaitent pas s'inscrire pour prendre part aux réunions des commissions.

**8/ DEVIS VOIRIE**

Le Maire présente les devis de travaux de voirie :

- Travaux à La Goronnerie : création d'une poutre de rive sur 150 ml et reprofilage de la chaussée finition bicouche : 13 146.04 € TTC
- PATA sur voirie communautaire : route de Chaucroux, route de L'Anglade, Route de Chez Bouquet, Route de La Renardière, Route de la Vigerie, Route des Moulins, Route de Goutérand, Route du Vieux Four, Route de La Goronnerie, Route des Brousses : 15 709.20 € TTC
- PATA sur voirie communale : Route des Moulins, Rue de La Bénigousse : 1 048.80 € TTC

Le conseil municipal AUTORISE le Maire à signer les devis cités précédemment.

## **COMMUNE DE CRAVANS**

**Séance du 23 Avril 2026**

### **9/ DEVIS FEU D'ARTIFICE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'un contact avec le fournisseur habituel. La commune n'est plus liée par un contrat et ne bénéficie plus de certains avantages. Il présente leur proposition ; spectacle classé en catégorie F3, donc non soumis à déclaration auprès de la Préfecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de retenir le modèle « Feu Jupiter » de type F3 pour un montant de 2 710.00 € TTC

Autorise le Maire à signer le contrat de prestations auprès de la Société BREZAC .

### **10/ DEVIS DEBROUSSAILLEUSE**

Pour une meilleure organisation du travail, le Maire propose l'achat d'une débroussailleuse supplémentaire.

Il présente le devis d'un modèle ECHO SRM 2621TES pour un montant de 490.00€ TTC

Le Conseil Municipal, par 14 voix POUR,

(M. LYS Alexandre n'a pas pris part au vote, est sorti de la salle)

AUTORISE l'achat de cet équipement aux ETS LYS Pascal.

Cet achat sera réglé sur l'article 2188.

### **11/ CEREMONIE DU 08 MAI + COURSE CYCLISTE BOUCLES DU PRINTEMPS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le rassemblement pour cette cérémonie se fera au Parking de l'école à 11 h 00, après la cérémonie au Monument aux Morts, le vin d'honneur sera servi sous le préau de l'école.

Il est demandé de contacter les musiciens locaux pour savoir si ils peuvent participer comme de coutume.

La course cycliste Les Boucles du Printemps passera plusieurs fois sur le territoire de la commune de Cravans le Vendredi 8 Mai (après-midi). Il est demandé des signaleurs pour certains points du Bourg.

Mme Coudret va gérer et faire transmettre la liste aux organisateurs.

### **12/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : BIENS SOUMIS A DROIT DE PREEMPTION**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 20 Mars 2026 sur les délégations de fonction du conseil municipal au Maire notamment le point 12 ; autorisant le Maire à exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme jusqu'à une certaine valeur.

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi, conformément aux dispositions de code de l'urbanisme, d'une déclaration d'intention d'aliéner.

Cette déclaration provient de Me Sophie GIRERD-DENIS et a été réceptionnée en mairie le 17 avril 2026.

Le maire indique que la valeur du bien à vendre est supérieur à 500 000 €.

Le conseil municipal, considérant que la commune détient déjà un certain nombre d'immeubles à entretenir et à aménager,

DECLARE ne pas exercer son droit de préemption sur ce bien.

**COMMUNE DE CRAVANS**  
**Séance du 23 Avril 2026**

**Motion du Conseil municipal de Cravans relative au projet de fermeture d'une classe du RPI Saint-Simon-de-Pellouaille / Cravans pour la rentrée scolaire 2026-2027**

Par courrier reçu en mars 2026, les services de l'Éducation nationale ont informé la commune de leur intention de procéder à la fermeture d'une classe au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Saint-Simon-de-Pellouaille / Cravans à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

Le Conseil municipal de Cravans tient à exprimer sa vive inquiétude face à cette décision, qui aurait des conséquences importantes sur les conditions d'enseignement et sur la vie de notre territoire.

En effet, la fermeture d'une classe entraînerait inévitablement :

- une augmentation significative des effectifs par classe, conduisant à des groupes surchargés peu compatibles avec un accompagnement pédagogique de qualité ;
- la mise en place de classes à triple niveau, dont il est largement reconnu qu'elles complexifient les apprentissages et nuisent à la qualité du suivi des élèves ;
- une dégradation du bien-être des enfants, liée à des conditions d'accueil moins favorables et à une moindre disponibilité des enseignants ;
- des difficultés accrues pour répondre aux besoins éducatifs particuliers (élèves suivis par le RASED, dossiers MDPH, etc.).

Le Conseil municipal souhaite rappeler que **la baisse de la démographie scolaire, constatée à l'échelle nationale comme locale, doit être considérée comme une opportunité d'améliorer les conditions d'encadrement des élèves, et non comme un levier de réduction des moyens humains**. Elle permettrait au contraire de renforcer l'accompagnement individualisé, de favoriser la réussite de tous et d'améliorer les conditions de travail des enseignants

De plus, le collège Jules Ferry de Gémozac vient d'être sélectionné par le ministère afin d'intégrer le dispositif « collège en progrès ». Cela est la preuve, s'il en était nécessaire, que les jeunes de nos territoires ruraux méritent d'être soutenus et accompagnés dans leurs apprentissages. Cette décision de fermeture apparaît donc paradoxale puisque l'on sait maintenant depuis plusieurs années que c'est dès le premier degré que les apprentissages fondamentaux se créent.

Par ailleurs, cette décision ne tient pas compte :

- des investissements importants réalisés par les collectivités dans les infrastructures scolaires ;
- de l'engagement financier constant des communes dans le fonctionnement de l'école ;
- du rôle essentiel de l'école dans l'aménagement du territoire et la vitalité de nos communes rurales.

**COMMUNE DE CRAVANS**  
**Séance du 23 Avril 2026**

Le RPI de Saint-Simon-de-Pellouaille / Cravans constitue en effet un pilier fondamental de la cohésion sociale locale. Il participe à l'attractivité de nos villages, au maintien des familles sur le territoire et à la dynamique de la vie communale. **La fermeture d'une classe fragiliserait durablement cet équilibre et pourrait, à terme, mettre en péril l'avenir même de l'école.**

**En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CRAVANS :**

- s'oppose fermement au projet de fermeture d'une classe au sein du RPI ;
- demande le maintien de l'ensemble des classes pour la rentrée scolaire 2026-2027 ;
- sollicite une réévaluation de cette décision au regard des enjeux pédagogiques, humains et territoriaux exposés ;
- souhaite qu'un dialogue approfondi soit engagé avec les élus locaux afin d'aboutir à une solution adaptée aux réalités du territoire.

**QUESTIONS DIVERSES**

- proposition de réparer le store de la salle du conseil municipal
- Le Conseil Municipal devra impérativement se réunir le **Vendredi 5 Juin** pour désigner les délégués du conseil municipal et leurs suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre. (message de la Préfecture).

La séance est levée à 22 h 00